

Procès-Verbal

Séance du 2 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 septembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEMARCHANT Sunniva, LEFRANC Jacques, ANQUETIL Roger, ROUXEL Danièle, MARIE Alain.

Absents excusés : LELOUP Nicolas

Procurations :

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 9

- en exercice : 9
- présents : 8

Secrétaire de séance : GESLAND Marie-Thérèse

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025.

Objet de la délibération : 20/2025

Demande de subvention APCR + pour le projet d'aménagement de bourg

Vu le programme d'aménagement du bourg de la commune de Colleville sur Mer visant à revitaliser le centre et à améliorer la qualité de vie des habitants et visiteurs,

Considérant la volonté de la commune d'entreprendre un projet d'aménagement visant à :

- Revitaliser le cœur de bourg,
- Contribuer à l'attractivité et donner une image valorisante du site mondialement connu pour ses plages du débarquement,
- Améliorer la visibilité et la qualité de l'accueil du site classé de renommée internationale d'Omaha Beach,
- De mettre en valeur cette commune en prévision de l'inscription à l'UNESCO en 2026,
- Offrir un cadre de vie attractif aux habitants et visiteurs en remettant le piéton au cœur du projet et en s'appuyant sur un aménagement résilient et écologique,
- Permettre la cohabitation des usages et favoriser les rencontres,
- Maintenir la fonction touristique de la commune,
- Mettre en place un aménagement résilient soucieux de la préservation de la biodiversité,

Considérant que le projet d'aménagement comprend notamment :

- La requalification des espaces publics pour améliorer la mobilité douce et la sécurité des personnes,
- Un aménagement paysager permettant de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel,
- L'aménagement de zones de rencontre favorisant les interactions sociales,
- L'intégration de dispositifs favorisant la biodiversité et la gestion durable des eaux pluviales,

Considérant le coût estimatif du projet et le plan de financement prévisionnel :

Coût total de l'opération estimé à 1 123 893.90 € HT (études, maîtrise d'œuvre et travaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** :

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 1 123 893.90 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

SOLLICITE la conclusion d'un contrat APCR+ de 3 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2025-2027 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Objet de la délibération : 21 /2025

Travaux réseau eaux pluviales sur la route d'Omaha Beach RD 514

Le Maire informe le conseil qu'une canalisation de réseau d'eaux pluviales est partiellement bouchée entre le 706 et 744 Route d'Omaha Beach. Cette canalisation traverse entièrement la route. Un premier rendez-vous a eu lieu avec un technicien de Isigny Omaha Intercom afin de constater les dégâts. Un second rendez-vous a eu lieu avec une entreprise de Travaux Publics afin de proposer une solution pour réparer cette canalisation.

Le Maire propose à l'assemblée, un devis de l'entreprise MARTRAGNY TP.

Le montant du devis est de 10 641.12 € TTC.

- Le conseil après en avoir délibéré,

à l'**unanimité** des membres présents :

- accepte ce devis à hauteur de 10 641.12 € TTC
- Autorise Mr le Maire à signer ce devis

Objet de la délibération : 22/2025

Projet d'effacement des réseaux « ROUTE D'OMAHA BEACH - RD514 AVEC ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **147 961.06 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 % et 100 % pour le renforcement, sur le réseau d'éclairage de 70 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **27 941.99 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation :

➤ en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 699,03 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Objet de la délibération : 23/2025

Projet d'effacement des réseaux « RUE DE CABOURG AVEC ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **134 427,11 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 %, sur le réseau d'éclairage de 70 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **45 007,95 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation :

➤ en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 360,68 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Objet de la délibération : 24/2025

Aide aux familles

-Dans le cadre de l'aide attribuée aux familles pour les sorties scolaires :

75% du coût revenant aux familles, aide plafonnée à 250 €,

le Conseil **décide, à l'unanimité**

▲ le paiement des aides dont le détail figure ci-dessous :

Bénéficiaires	enfant	établissement	projet	Coût famille	Montant de l'aide
Mr et Mme DEROBERT	DEROBERT Maelle	EP Trévières	Voyage Sainte-Mère-Eglise	120,00 €	90 €

Objet de la délibération : 25/2025

Projet d'Adressage – Dénomination des voies Annule et Remplace la délibération 19/2024

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite **loi 3DS**) ;

- Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
- Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
 - d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Chemin de Chedeville
Chemin de Deux Jumeaux
Chemin de la Delle
Chemin de la Vieille Rue
Chemin de la Ville
Chemin des Croquets
Chemin des Forges
Chemin des Hutrel
Chemin des Moulins
Chemin des Vignets de Cabourg
Chemin de la Longue Delle
Chemin de la Perlubance
Chemin des Chicanes
Chemin des Fontenettes
Chemin des Moines
Chemin des Poissonniers
Chemin du Champs Dolland
Chemin du Mont Perthuis
Chemin du Bas du Faudet
Chemin du Cavet
Chemin du Douet
Chemin du Perré
Chemin du Petit Cabourg
Chemin du Val Lautier
Chemin La Révolution
Chemin Le Cavey
Chemin Mathias
Route d'Omaha Beach
Route du Capitaine Joe Dawson
Route du Carrel
Route du Cimetière Américain
Rue Bernard Anquetil
Rue Bill Ryan
Rue de Cabourg
Rue de la 1ère Division
Rue des Chemins de la Liberté
Rue Elisabeth Richardson
Rue HJR Barrow
Voie d'en Haut
Voie des Quatre Nations
Voie du Milieu
Chemin de Chedeville
Chemin du Val Clopey

Infos INTERCOM :

- *Compétence Assainissement Eau :*

Le Maire rappelle que l'année précédente, l'Etat a demandé que la compétence Eau soit transférée aux communautés de communes. Cependant, en avril 2025, ce transfert est devenu facultatif.

Un vote a eu lieu à Isigny Omaha Intercom. Le résultat de ce vote est défavorable au transfert de cette compétence.

- *Nouvelle STEP (Station de Traitements des eaux) :*

L'inauguration est prévue pour le 20 octobre 2025.

- *Chemin mémoriel entre Saint Laurent sur Mer et Colleville sur Mer :*

Une étude préalable est en cours avec l'installation d'une base vie.

L'inauguration est prévue au printemps 2027.

Les travaux auront lieu en deux tranches, les travaux seront interrompus durant la saison d'été 2026.

- *Office de tourisme :*

Les travaux du nouveau Bureau d'information Touristique se termineront en décembre 2025.

- *UNESCO :*

Un travail est en cours pour inscrire les plages du débarquement à l'UNESCO.

L'inscription devrait voir le jour pour l'été 2026.

- *Rentrée scolaire :*

1770 élèves pour la rentrée 2025-2026. Une perte de 16 élèves.

Infos diverses :

Point sur l'aménagement de bourg :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancée du projet d'aménagement du cœur de bourg :

Le permis d'aménager est en cours d'instruction.

Des modifications ont été demandées par la représentante des Bâtiments de France ; Il ne faut pas de clôture blanche autour du monument aux morts, une haie basse ainsi qu'un arbre devront être plantés.

Les gabions ne seront pas autorisés, les murs en béton avec un parement en pierre seront privilégiés.

Sécurisation de la route du Carel RD 208 :

Le Maire informe le conseil que la route du Carel est à ce jour toujours très fréquenté des véhicules malgré un travail déjà fait en partenariat avec l'Agence Routière départementale sur la signalisation.

Le maire propose d'ajouter une nouvelle signalisation composée de coussins berlinois, de balises et panneaux de réglementation afin de réduire la vitesse sur cette route. Une solution vue avec l'Agence Routière départementale.

Cependant, les conseillers municipaux sont sceptiques de l'efficacité de ce dispositif et demande un temps de réflexion supplémentaire sur ce sujet.

Effacement de réseaux « rue de Cabourg » et « RD 514 » :

Les travaux débiteront le 1^{er} octobre.

Eaux pluviales :

Mr le Maire explique qu'un rendez-vous a eu lieu entre un agriculteur et habitants de la route d'Omaha beach, proche du Camping le Robinson. En effet, l'évacuation des eaux pluviales sur cette portion de route est difficile lors de grosses pluies.

L'agriculteur s'est engagé à modifier son entrée de champs afin que le fossé qui longe la route d'omaha ne soit pas détérioré et permette la bonne évacuation des eaux.

Aussi, une canalisation traversant la route d'omaha se poursuivant vers des parcelles de particuliers n'est plus conforme. Les habitants acceptent que des travaux de canalisation soient engagés sur leurs parcelles et le Conseil Départemental finance ces travaux.

Fin d'année :

- Le repas des anciens aura lieu le 15 ou 16 novembre. Les personnes de 60 ans et plus, les conseillers municipaux et le personnel communal sont invités. Mme GESLAND est sollicitée pour l'organisation de cet événement.
- Comme chaque année un colis de Noël sera distribué aux personnes de 65 ans et plus.
- L'arbre de Noël aura lieu à la Base Nautique le 7 décembre à 15h.
- Un concert de Noel aura lieu à l'église le 14 décembre à 17h (Gospel).
- Les vœux auront lieu pour la galette des rois le 3 janvier 2026 à 15h.

GESLAND Marie-Thérèse
Secrétaire de séance



THOMINES Patrick,
Le Maire



